

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 février 2025

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12 et 13 février 2025

2025 DU 36 Dénomination parvis Robert Badinter (17e).

Mme Laurence PATRICE, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du 28 janvier 2025, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination " parvis Robert Badinter " à une emprise à Paris (17^e) ;

Vu le plan annexé audit exposé des motifs ;

Vu l'avis du Conseil du 17^{ème} arrondissement en date du 28 janvier 2025 ;

Sur le rapport présenté par Madame Laurence PATRICE, au nom de la 2^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : La dénomination " parvis Robert Badinter " est attribuée au parvis du Tribunal de Paris, situé avenue de la Porte de Clichy entre le boulevard Douaumont et la rue André Suarès à Paris (17^e).

Article 2 : Il est dérogé à la délibération du Conseil Municipal en date du 23 décembre 1932, modifiée par la délibération du 9 décembre 1938, portant nouvelle réglementation relative à la dénomination des voies de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO